

l'inf' Oh

www.omhgrandnancy.fr

La DÉMATÉRIALISATION, c'est MAINTENANT !



L'OMh du Grand Nancy vient de mettre en place la dématérialisation * des avis d'échéance (factures de loyers). Désormais 3 choix s'offrent à vous :

- Soit un **envoi par mail**, et une copie sera également disponible dans votre espace locataire sur notre site Internet.
- Soit **une simple mise à disposition dans votre espace locataire**.
- Soit **l'envoi papier par courrier** (avec également une copie disponible dans votre espace locataire).

Vous souhaitez le « zéro papier » ? Alors choisissez la dématérialisation !!

À compter de l'échéance de mars 2021, si vous êtes inscrits sur l'extranet** ou si vous êtes en prélèvement automatique avec une adresse mail valide dans notre base de données, vous recevrez directement votre Avis d'échéance via votre extranet ou par mail.

Si votre règlement s'effectue par TIP, vous ne devez pas imprimer votre avis d'échéance opter pour un paiement différent (carte bancaire, virement).

Pour la mise à disposition dans votre espace locataire, vous recevrez un mail vous informant de celle-ci ou directement un mail avec un fichier pdf si vous avez choisi l'envoi par mail.

Vous pouvez également faire votre choix via votre compte extranet. Exemple ci-dessous :

The screenshot shows the 'Mes abonnements' (My subscriptions) section of the extranet. It displays the user's account number and a dropdown menu for selecting how they want to receive their due notice (avis d'échéance). The options are 'Courrier', 'E-mail', and 'Consultation dans l'extranet'. Below this, there are sections for 'Consentements' (Consentments) regarding data processing and communication preferences, with radio buttons for 'Oui', 'Non', and 'Non prononcé' (Not stated).

Ce choix n'est pas définitif, **vous pouvez changer d'avis à n'importe quel moment**, via votre compte extranet rubrique « préférences de contact » puis « mes abonnements » (exemple ci-joint) ou en contactant le Service Gestion Locative au **03 83 85 71 60**.

***Dématérialiser** un document, c'est le produire directement au format numérique à partir d'un système d'information. Les factures de téléphonie, d'énergie, les relevés bancaires ou les impôts sont aujourd'hui pour la plupart dématérialisés, c'est-à-dire que vous trouvez les documents dans votre boîte mails ou votre espace client et non via un cour-

rier papier imprimé adressé par la poste. C'est une démarche écologique, qui favorise le stockage des documents et facilite l'accès à l'information. **CI : opter pour la dématérialisation c'est réduire l'empreinte écologique et de devenir socialement responsable.**

****Un extranet** désigne un réseau de télécommunications dont la mission principale est de rendre les échanges à distance plus faciles entre deux ou plusieurs parties. En l'occurrence, ici l'espace locataire sur notre site **www.omhgrandnancy.fr** permet d'échanger des documents entre vous, locataires et notre service de gestion.

OPPORTUNITÉ : ÊTRE ASSURÉ AU MEILLEUR PRIX !



Vous avez l'obligation de souscrire une assurance habitation, les bailleurs hlm du Grand Est se sont réunis pour vous proposer **une offre négociée au meilleur rapport qualité-prix**. La société retenue est ALTIMA (filiale de la MAIF). Elle prend en charge gratuitement la résiliation auprès de votre assureur actuel. Exemple pour un T3 : 14€/mois TTC. Réalisez un devis simple et rapide sur : www.altima-assurances.fr/partenaires/assurance-habitation-locataire

RAPPELS :

1- INTERVENTION DANS VOTRE LOGEMENT

Nous vous rappelons que dans le cadre d'une intervention dans votre logement, les ouvriers du Pôle Multiservices de l'OMh n'ont pas à déplacer vos meubles et objets. En effet **si du mobilier ou des objets doivent être déplacés pour laisser l'accès libre, c'est à vous de le faire, avant leur intervention.**

Merci de votre coopération.



2- PAIEMENT PAR CHEQUE

(Erratum lié à la précédente Inf'oh locataires de février 21)

Pour le règlement de vos loyers par chèque, nous vous rappelons que **vous devez les envoyer accompagné du TIP non daté et non signé à POSTE CMTO LIMOGES, rue de la Céramique 87077 Limoges Cedex.**

Attention : Il ne faut déposer aucun règlement de loyer dans les boîtes de vos responsables de sites ou gardiens. Si toutefois vous souhaitez déposer un chèque, vous devez venir au siège de l'OMh (32 rue Saint-Léon-NANCY) et le remettre à l'hôtesse d'accueil. Retrouvez tous les modes de règlement sur notre site internet : www.omhgrandnancy.fr/je-suis-locataire/comment-payer-son-loyer

3- BONBONNE DE GAZ :

L'usage de bouteilles ou bonbonnes de gaz (butane ou propane) dans votre immeuble est strictement interdit (Cf votre contrat de location). Si des bouteilles de gaz sont couchées même presque vides ou lors de leur transport, le gaz risque de s'échapper sous forme liquide, le risque est alors élevé de brûlure ou d'incendie, et **en cas d'incendie, la chaleur déployée peut provoquer l'explosion de la bouteille.** Le stockage de **bouteille de gaz, même vides** dans votre logement, sur un balcon, dans un sous-sol ou une cave est à proscrire formellement !



LE 100% BON PLAN

Rendez-vous sur le site www.jedonnejetroque.grandnancy.eu, le **site de don et vente entre voisins du Grand Nancy** ! Pour ne plus stocker, jeter ou dépenser inutilement, la métropole du Grand Nancy met à votre disposition ce site gratuit qui permet de déposer une annonce ou chercher un objet, un meuble, du matériel électroménager, informatique, des vêtements etc. Vous avez besoin d'un réfrigérateur, d'un

matelas, d'une table basse, de chaises, de machine à laver ? Mais aussi de vêtements, jouets, vaisselle ... **Ou au contraire vous souhaitez vous débarrasser de ces objets ou ustensiles ? NE JETEZ PLUS :** donnez, échangez, vendez. Fini les objets qui encombrant vos placards, caves, balcons... Le site collaboratif Internet « jedonnejetroque.grandnancy.eu » permet de donner ou de vendre à petits prix des objets dont vous n'avez



plus l'utilité. **Vous contribuerez ainsi à limiter la quantité de déchets** à incinérer, recycler ou enfouir, **à protéger votre environnement et votre santé mais aussi à faire des économies !**

